

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

Commune de St. Gouéno,

ENQUETE PUBLIQUE : N° E 13000348/35

Du 1^{er} octobre 2013 au 31 octobre 2013

Prévu par arrêté préfectoral en date du 26 Août 2013

CREATION D'UN PARC de 5 EOLIENNES

Demande de permis de construire N° PC022297J2J0006

Sur la commune de ST GOUENO (COTES D'ARMOR)

Par la SAS EOLEN LE PLACIS VERT 22330 ST GOUENO

RAPPORT

DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR

Le Commissaire Enquêteur :

René ALLENO
25 la Porte Burlot
22800 Lanfains

SOMMAIRE

1. GENERALITÉS

| | | |
|-----|------------------------|-----|
| 1.1 | OBJET DE L'ENQUETE | p.3 |
| 1.2 | LE CADRE JURIDIQUE | p.3 |
| 1.3 | COMPOSITION DU DOSSIER | p.3 |

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

| | | |
|-----|---------------------------------------|-----|
| 2.1 | DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR. | p.4 |
| 2.2 | ORGANISATION DE L'ENQUETE. | p.4 |
| 2.3 | DEROULEMENT DE L'ENQUETE | p.8 |

3 PRESENTATION DU PROJET

| | | |
|-------|----------------------------------|-----|
| 3.1 | JUSTIFICATIF DU PROJET | p.9 |
| 3.2 | CARACTERISTIQUES DU PROJET | p.9 |
| 3.2.1 | Description technique | |
| 3.2.2 | Impacts | |
| 3.2.3 | Capacité technique et financière | |

RAPPORT

Du Commissaire Enquêteur

1. GENERALITES

1.1 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête concerne le projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de St. Gouéno 22330.

Le demandeur est la SAS Eolien du Placis Vert représentée par la Société P&T Technologie SAS, elle-même filiale à 100 % du groupe Allemand Energiequelle.

1.2 LE CADRE JURIDIQUE

Cette enquête a été prescrite par l'arrêté du 26 Aout 2013

Elle est organisée en application des textes suivants :

- le code de l'environnement, Livre V : Titre I - ICPE, Livre II : Titre II - EAU.
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets.
- Le code de l'environnement relatif aux installations soumises à autorisation. articles : R.512-2 à R.512-10

1.3 COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier mis à la disposition du public comprenait les documents suivants :

- le registre d'enquête.
- l'arrêté préfectoral du 26 Aout 2013, prescrivant les modalités de l'enquête.
- Le dossier technique et financier préparé par P&T technique SAS.
- L'information sur l'existence d'un avis de l'autorité de l'environnement.
- Vu les articles R.512- 2 à R.512-10 du code de l'environnement relatifs aux installations soumises à autorisation.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Par lettre, M. Le Directeur des Relations avec les Collectivités Locales a sollicité la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la demande d'une création d'un parc éolien le Placis Vert de St. Gouéno.

M. le Président du tribunal administratif de Rennes m'a confié cette mission par ordonnance N° E 13000348/35 du 26 Juillet 2013.

M. Emile Boulet a été nommé commissaire enquêteur suppléant par cette même ordonnance.

2.2 ORGANISATION DE L'ENQUETE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 Aout 2013, les dispositions suivantes ont été prises :

Information au public.

Le 11 Septembre 2013, l'arrêté préfectoral a fait l'objet d'affichage à la mairie de St. Gouéno.

Les panneaux réglementaires d'affichage ont été installés le 13 septembre aux abords du lieu de l'implantation des futures éoliennes, plus précisément le long des chemins d'accès afin d'être visible au public.

Les mairies de Collinée, Trébry, St. Glen, Le Gouray, St. Jacut-du - Méné, St. Vran, Laurenan, St. Gilles-du-Méné, Plessala, Langast et Trédaniel se trouvant dans le périmètre d'affichage ont également procédé à l'affichage.

J'ai contrôlé ces affichages les 20 et 21 Septembre 2013.

Toujours dans le cadre de l'information au public, l'avis d'enquête a été publié dans les journaux Ouest France et Télégramme le 12 septembre 2013.

Dossier et registre d'enquête.

Le registre enquête, coté de 1 à 18 et paraphé par mes soins a été ouvert le mardi 1^{er} octobre 2013 à 8h30.

Il a été mis à la disposition du public en mairie de St. Gouéno pendant toute la durée de l'enquête. Le registre a été clos le 31 octobre 2013 à 12h 35

Le dossier Technique m'a été transmis par le bureau du Développement Durable de la préfecture des Côtes d'Armor.

Elaboré par P&T Technologie SAS, ce dossier comprenait :

- La demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE
- La carte d'emplacement de l'installation
- Le plan des abords de l'installation
- Le plan de l'installation.
- Les capacités techniques et financières
- L'étude d'impact
- L'étude des dangers
- La notice d'hygiène et sécurité
- Les conditions de remise en l'état
- L'avis des propriétaires sur la remise en état du site
- La garantie de démantèlement
- Le justificatif de dépôt de demande de permis de construire

Entretiens avec M. Michel Gillet chargé de projets éoliens, de la société P&T technologie SAS.

Le 1^{er} a eu lieu le lundi 16 septembre 2013 à la mairie de St. Gouéno en présence de Mme Chantal Rose, adjointe. C'est une rencontre que **je qualifierai d'enrichissante pour ma connaissance.**

M. Gillet, a rappelé certaines données du projet et a répondu à mes questions.

Le projet éolien «le Placis Vert» de St. Gouéno est constitué de 5 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 800 KW. Ce projet se localise dans la zone de développement éolien du Méné, définie par arrêté préfectoral le 17 janvier 2009.

A ma demande, M. Gillet nous a précisé que le poste source, c'est-à-dire le poste où arrive l'électricité produit par les éoliennes, se trouvait sur la commune du Gouray.

A la suite de la visite de M. H. Robert Conrad, directeur de P&T et de M. Gillet, le 25 octobre dernier à la permanence, et sur demande de conjuguée de P&T et de M. le Maire à ERDF, il semble qu'une proposition d'acheminement moins coûteuse puisse être possible.

En effet, la puissance produite sur ce site étant inférieure à 5MW, le raccordement du poste de livraison au poste source du Gouray pourrait se faire avec une ligne électrique existante à partir de la Départementale D 792. Cette proposition positive éviterait de moindres coûts d'acheminement.

Autre précision : Les acteurs s'occupant de la maintenance et l'entretien de ces éoliennes sont locaux :

La maintenance est sous la responsabilité de deux personnes de P&T basées à Vern sur Seiche près de Rennes, qui s'occupent de la surveillance (visuelle) et de la prévention (réparation). Si une intervention technique est nécessaire, elle se fera par la société Enercon Service France, 46 route de Corlay, basée à Guingamp.

Au travers de ces rendez-vous avec M. Gillet, j'ai pu constater sa disponibilité, sa volonté de respecter les règles d'environnement dans le cadre de la législation française. Cet état d'esprit m'a permis d'avoir M. Gillet plusieurs fois au téléphone pour éclaircir en temps réel certains sujets.

A l'issue de l'enquête au public, j'ai rencontré une nouvelle fois M. Gillet pour plus de précisions, notamment sur :

- qui fait quoi au niveau de la maintenance dans le sens global du terme ?
- la proposition de ERDF au niveau du poste source ?
- les risques : échange de point de vue sur ma proposition au sujet des possibles chutes de glaces.

Les réponses et les arguments de M. Gillet ont contribué à finaliser mon rapport et mes conclusions.

Visite des lieux

Le 16 septembre 2013, toujours avec M. Gillet **je me suis rendu sur le lieu** de l'implantation des 5 éoliennes. Ces dernières seront sur la crête des landes du Mont du Méné.

J'ai pu me rendre compte que le site choisi pouvait effectivement présenter :

- un potentiel éolien exploitable en regard de son exposition au vent
- une certaine continuité avec le parc existant de Trébry
- Une bonne intégration paysagère en raison de son environnement et de son habitat dispersé

Nous avons aussi constaté le bon affichage sur la voie publique à plusieurs endroits sur le site.

2.3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Cette enquête s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs du mardi 1^{er} octobre 2013 au 31 octobre 2013 aux heures proposées par la Direction des Relations avec les Collectivités locales.

Les permanences se sont faites pendant les heures d'ouvertures de la mairie.

Je tiens à remercier M. Aignel, maire de St. Gouéno, Mesdames Favrel et Caro pour l'accueil et la gentillesse qu'ils m'ont réservés.

Le public a eu à sa disposition en mairie de St. Gouéno : L'arrêté préfectoral portant sur l'enquête publique, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que registre d'enquête.

J'ai tenu 5 permanences à la mairie de St. Gouéno.

- mardi 01 octobre de 8h30 à 11h30 :
pas de visiteur
- mercredi 09 octobre de 14h30 à 17h30 :
pas de visiteur
- jeudi 17 octobre de 8h30 à 11h30 :
J'ai reçu la visite de M. Jean Yves Aignel, 1^{er} adjoint de St. Gouéno, très favorable à cette forme d'énergie. Cette même journée, M. Gilles Rault Conseiller municipal a fait un écrit favorable au projet.
- vendredi 25 octobre de 14h30 à 17h30 :
J'ai reçu la visite de M. H. Robert Conrad directeur de P&T Technologie porteur de ce projet et de M. Michel Gillet qui suit le dossier de St. Gouéno.
M. Jacky Aignel maire de St. Gouéno nous a rejoint en fin d'entretien.
- Jeudi 31 octobre de 9h30 à 12h30 :
J'ai reçu : la visite de M. Michel Latouche, habitant St. Gouéno, favorable au projet
La visite de M. Le Maire qui a, par écrit, réaffirmé sa totale adhésion au projet,
Une lettre de M. Jacques Berruyer Conseiller municipal, très favorable au projet.

Clôture du registre le 31 octobre à 12h35

3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 JUSTIFICATIF DU PROJET

Dans un contexte national et européen favorable aux sources d'énergies renouvelables, dès 2007, le Pays de Centre Bretagne s'est prononcé pour la création de zones de développement éolien. C'est dans ce sens que « Cœur du Méné » a été approuvé par le préfet des Côtes d'Armor. A la suite de ces étapes, les études nécessaires à l'élaboration du projet ont été réalisées (paysage, acoustique, faune/flore, danger...) afin de répondre aux attentes de la législation de l'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Des contacts avec les services de l'Etat ont permis d'affiner le projet qui a été présenté à la population locale en réunion publique le 8 novembre 2012.

L'objectif de ce projet est la production d'électricité à partir de l'énergie du vent, électricité destinée à être réinjectée sur le réseau public de distribution.

La population de St. Gouéno avait déjà été sensibilisée à ce genre de projet, puisque qu'au même moment 7 éoliennes étaient installées avec une réalisation participative, ouverte au public.

3.2 CARACTERISTIQUES DU PROJET

3.2.1 Description technique

Le projet est porté par « le Placis Vert » filiale à 100% de la société P&T Technologie SAS, elle-même filiale à 100% du groupe allemand Energiequelle.

Il est constitué de :

- 5 aérogénérateurs de type Enercon E-53 d'une puissance unitaire de 800 kW, soit une puissance totale de l'ordre de 4 MW. Il se localise dans la zone de développement éolien du Méné définie par arrêté préfectoral le 17 janvier 2009. Leur hauteur est totale de 86,5 M (mât de forme conique d'une hauteur de 60 m et rotor de 26,5 m de rayon
- d'un réseau de voies d'exploitation larges de 5 m et de plates-formes de maintenance (20 m x 30 m.)
- une liaison électrique souterraine inter-éolienne.

3.2.2 Impacts

Le site retenu a été sélectionné sur la base du dossier ZDE (zone de développement éolien) de la communauté de communes du Mené, d'une étude de faisabilité qui a révélé l'existence d'un gisement éolien et l'absence de contraintes majeures au niveau local. L'analyse de l'état initial et son environnement a permis de confirmer les points sur le milieu, physique, naturel, humain, sur le paysage et le patrimoine.

Le dossier traite

- **des contraintes**

de l'habitat, de l'environnement dans son sens large du terme, et de l'ambiance phonique, de la visibilité depuis la ligne de crête, critères très sensibles auprès de la population ;

- **contraintes, d'aménagement vis à vis de l'habitat**

Le périmètre immédiat comprend un certain nombre de hameaux dispersés, situés en ligne de crête du Mené, tels que les Quatre Chemins, le Placis Vert, la haulaye ou sur les flancs du Mené comme Le Bocage, les Quatre Chemins, le Placis Vert, St. Thia, les Pêchères, le Cas Chagnon...

D'un point de vue paysager, le milieu bâti ne présente pas de sensibilité particulière. De plus, il est fréquent que le bâti soit masqué par des haies, il se fait donc discret dans le paysage et les vues vers l'extérieur sont souvent filtrées par la végétation.

- **contraintes environnementales et paysagères**

Le projet privilégie :

- un recul aux boisements humides localisés au sud du site
- un schéma ordonné et régulier qui s'intègre au mieux dans le paysage
- une orientation suivant un axe nord-ouest/sud-est, axe perpendiculaire aux vents dominants de sud-ouest et correspondant aux mouvements du relief

Ni captage, ni périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation potable n'est présent dans le périmètre d'étude immédiat, De plus le projet devra répondre aux orientations du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)

- **contraintes techniques et les servitudes du site**

Zone de turbulences aérodynamiques

Nous sommes en présence d'un réseau de très basse altitude (RTBA) de la défense (hauteur limitée à 90m, 86,50 m pour le dossier en cours). Présence également d'une ligne électrique, qui nécessite un recul de 3m de part et d'autre.

• **des risques**

L'étude de dangers a identifié l'ensemble des risques que représente le parc éolien et les exigences en matière de sécurité devront être respectées.

Je porte, par expérience, une attention particulière, sur le risque de chute de glace.

Situé sur les monts du Méné, la période hivernale est propice à la fabrication de givre et de glace sur les pales, donc aux chutes prévisibles. Le calcul de probabilité du risque est faible, néanmoins l'emplacement au bon endroit, des panneaux : « chutes de glaces », est important.

Les parcs éoliens sont toujours source de curiosité par rapport au public. De ce fait, en plus **des panneaux « attention chutes de glace »**, les procédures de redémarrage devront faire l'objet d'une **surveillance accrue du personnel en charge de l'exploitation et de la maintenance.**

Le risque de brouillage des antennes devra être également surveillé dans le voisinage du site

• **de l'ambiance phonique**

Le parc éolien de St. Gouéno « le Placis Vert » respectera les valeurs d'émergence réglementaires mentionnées à l'article 26 de l'arrêté du 26 août 2011.

Des mesures pour vérifier le respect des présentes dispositions, sont en cours, selon les dispositions de la norme NFS 31- 114 dans sa version de juillet 2011.

Le dossier tient compte des 70 dB(A) de jour et des 60 dB (A) la nuit, autorisés. Au niveau des émergences globales, la difficulté est de faire la différence entre le bruit ambiant du vent fait au travers de la végétation et le bruit créée par les éoliennes. Le dossier mentionne bien la période de jour (7h-22h) pour une émergence de 5 dB(A) et la période de nuit (22h-7h) pour une émergence de 3dB(A). La notion de durée d'apparition d'une fréquence acoustique a été également abordée.

- **des effets sur l'environnement et le patrimoine**

Le maitre d'ouvrage a eu le souci de tenir compte de l'impact visuel des éoliennes, notamment sur la notion de covisibilité. Des mesures d'intégration ont été prises également au niveau du poste de livraison (haie bocagère).

Quant au patrimoine, aucun site n'a été répertorié dans le périmètre.

3.2.3 Capacité technique et financière

Le demandeur « le Placis Vert », filiale de P&T technologie, elle-même filiale à 100% du groupe allemand Energiequelle, semble avoir l'expérience et le savoir faire pour mener à bien ce projet. **Nous sommes devant un projet fiable.**

L'entretien, lors de ma permanence le 25 octobre, avec M. H.Robert Conrad directeur de P&T technologie et de M.Gillet a confirmé mes propos.

Le montant financier du présent projet se compose de l'investissement estimé (80%) et de fonds propres (20%).

Les garanties financières de démantèlement sont de 250 000€ (50000 € par éolienne) et le remboursement bancaire est calculé sur la période d'achat de 15 ans.

Fait à Lanfains, le 28 novembre 2013

Le commissaire enquêteur

M. René Alleno